

Position de l'EPFL rédigée par [REDACTED] pour la séance du Domaine du 25 août 2010

4. Schriftliche Information: Statusberichte KOBAR - Statusbericht der ETH Zürich Bibliothek (Beilage 2)

Faisant suite aux prises de position et discussions sur les relations avec l'éditeur Elsevier, exprimées les 25.11.09, 30.03.2010 et 21.04.2010,

Aujourd'hui l'EPFL ne peut que déplorer une situation alarmante en ce qui concerne les négociations de la licence Elsevier Science Direct pour le Domaine des EPF.

Malgré les efforts remarquables du comité de pilotage du consortium suisse, qui a tenté d'obtenir des conditions acceptables, la position de l'éditeur Elsevier est excessive et inacceptable.

Préambule

A ce jour les discussions entre le consortium suisse et l'éditeur peuvent se résumer ainsi :

A. L'Éditeur Elsevier abuse de sa position dominante sur le marché des revues scientifiques :

1. La Suisse paye plus cher que des pays comparables le même service de fourniture de revues papier et électroniques de l'Éditeur Elsevier.

2. L'Éditeur continue à imposer une augmentation annuelle du tarif de [REDACTED] sur l'abonnement aux journaux [REDACTED] sur le forfait électronique « collection fee » (sic), que rien ne justifie d'un point de vue économique.

B. L'offre présentée par l'éditeur est inacceptable et dangereuse pour les hautes écoles suisses

1. Les données commerciales fournies par Elsevier ne le sont qu'à titre indicatif et ne mentionnent aucun prix précis. A ce stade nous ne savons pas exactement combien va coûter la licence, ni quels sont les journaux inclus ou exclus.

2. L'Éditeur semble vouloir exclure de la licence consortiale plusieurs partenaires du consortium, pour différentes raisons arbitraires (notamment le PSI et l'EMPA-EAWAG). Des produits chers et importants comme les titres Cell Press sont exclus de la licence. La licence ne donne aucun droit d'archivage à long terme des revues souscrites.

3. L'Éditeur propose une offre d'abonnement à Science Direct pour 2011-2013 conditionnée à l'achat d'archives de revues (backfiles) par les universités suisses en 2013. Ce type de vente liée est peut être illégal au regard du code des obligations. La vente liée est en tout cas interdite dans l'UE (cf le cas de Microsoft).

4. Dans son principe la licence consortiale proposée aujourd'hui par Elsevier coûte aussi cher à chaque membre du consortium - et même plus en incluant la nouvelle obligation d'achat de backfiles (cf point 3 ci-dessus) - tout en liant entre eux les partenaires. Le risque est que, comme en France, si l'une des hautes écoles suisses décide de se retirer de la licence consortiale, ce sont les autres hautes écoles qui devront payer sa part.

¹ Ces données sont considérées comme confidentielles. Ne pas diffuser SVP.

Conclusion et position de l'EPFL

Elsevier a fait trop tardivement une proposition commerciale incomplète, ne répondant pas aux attentes de ses clients suisses, mais visant à augmenter son chiffre d'affaire et à semer la zizanie au sein du consortium des bibliothèques universitaires suisses.

Dans ces conditions l'EPFL recommande de rejeter l'offre d'Elsevier pour Science Direct, pour ce qui concerne les institutions du Domaine des EPF.

Par ailleurs, afin de faire évoluer favorablement la situation du Domaine, l'EPFL propose que

pour 2010 :

- Le CEPF dénonce les pratiques de l'éditeur Elsevier à la Comco pour abus de position dominante et tentative de vente liée,
- Le CEPF lance une campagne de presse dénonçant les pratiques indélicates de l'Editeur vis à vis de la communauté scientifique suisse (tarifs surévalués, augmentation de tarif abusive, vente liée), afin de l'amener à revoir sa position et à obtenir le soutien des chercheurs du Domaine.

pour 2011 :

- Chaque institution membre du Domaine des EPF renouvelle sa licence pour l'année 2011, selon les conditions actuelles, comme son contrat l'y autorise.
- Le CEPF se dote rapidement d'une entité juridique pouvant négocier 1 licence globale pour le Domaine dans son ensemble, de manière séparée ou au sein du consortium suisse. Ceci afin de diminuer le coût global et de renforcer la position à la table des négociations.

, Directeur de la Bibliothèque de l'EPFL, 23.08.2010